

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Thierry DAYRE

2025 - 04 - 48 / MARCHES PUBLICS

Démolition de préfabriqués du Groupe Scolaire de Meyne

Choix du titulaire du marché

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le marché de travaux concerne la démolition de 3 préfabriqués amiantés présents au Groupe Scolaire de MEYNE et le traitement des emprises par enrobé et/ ou gravier.

La prestation comprend :

- Le démantèlement des matériaux amiantés, leur emballage, leur transport et le traitement des déchets.
- La démolition et évacuation des éléments de gros et second œuvre non amianté.
- La remise en état des surfaces libérées par des enrobés ou de la grave naturelle

Lieu(x) d'exécution :

Groupe scolaire de Meyne
25 Draye de Meyne,
26110 NYONS

Le marché est composé d'un lot unique.

ARTICLE 2 : MODALITES DE CONSULTATION

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et les phases sont les suivantes :

- 1° Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence le 06 février 2025.
- 2° Date limite de remise des offres le 10 mars 2025 à 12h00.
- 3° Ouverture des plis effectuée le 10 mars 2025.
- 4° Désignation du lauréat par la Commission d'Appel d'Offres du 02 avril 2025.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 avril 2025 a décidé de retenir à l'unanimité l'entreprise suivante :

FERRAND LOREILLE TP (Condorcet – 26110)

Pour un montant total de :91 056.40 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** le marché de travaux, conformément à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant

Thierry DAYRE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS


